

# Argumentaire pour rédiger son courrier

- Le chantier a commencé dans la nuit du 29 au 30 Janvier 2026 sans que les riverains ne soient prévenus.

Accès à la zone interdit par des vigiles privés et des gendarmes alors qu'il n'y a pas d'arrêté municipal de fermeture de la rue Raymond Dechavanne.

Vigiles privés avec chiens qui interdisent aux citoyens d'être sur la voie publique.

Citoyens bousculés par les vigiles, une personne heurtée au visage par un ouvrier avec une visseuse.

Dans ces conditions, comment faire confiance à l'industriel M. Anthony Stal, propriétaire de la SCI Louisa sur le respect de la légalité ?

- Non respect des normes par Rhône Sud Enrobés (holding STAL TP) à Ternay dans le Rhône et mise en demeure par la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) en 2022.
- Composés rejetés par la cheminée de la centrale : monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, benzène, benzopyrène (source : étude d'impact sanitaire d'ARIA Technologie réalisée pour le compte de STAL TP en 2018) alors que M. Stal affirme dans la presse : « Tout ce qui sortira de la cheminée, ce sera de la vapeur d'eau. »
- Étude d'impact sanitaire qui ne prend pas en compte les nuisances de la centrale de concassage et de recyclage de matériaux inertes, pour la plupart des déchets routiers. Oubli validé par le commissaire enquêteur Michel Zoboli et non relevé par le tribunal administratif.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS) a donné 3 avis négatif au projet STAL TP.
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a également émis un avis négatif
- La validité de la vente du terrain par Loire Forez Agglo (LFA) à STAL TP fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. Ce recours n'a pas encore été jugé.
- Loire Forez Agglo a voté, le 27 Juin 2023, l'interdiction des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans la zone de Champbayard.

Or, les deux centrales de STAL TP (enrobage et concassage) sont classées ICPE.

- Présence d'une zone humide signalée dès 2019 par un hydrogéologue expert Paul Royal, risque de pollution de toute la chaîne des étangs du Forez.  
Extension de la zone de Champbayard annulée en 2025 en raison de la présence d'une zone humide.

*Cet argumentaire n'est pas exhaustif, votre avis et votre expérience personnelle sont tout aussi importants.*

*À vos crayons, à vos claviers...*

*C'est notre investissement à tous qui aura du poids.*

*À faire circuler autour de vous...*